

Mandat de l'Inspecteur général¹

Mai 2020

Introduction

L'Inspecteur général dirige et gère le Bureau de l'Inspecteur général pour garantir de manière indépendante et objective la conception, la qualité du fonctionnement et l'efficacité des contrôles mis en place pour gérer les principaux risques qui touchent les programmes et les activités du Fonds.

L'Inspecteur général noue de solides relations avec un large éventail de parties prenantes qui collaborent de façon importante aux efforts déployés par le Fonds mondial pour garantir les normes les plus strictes en matière de transparence et de responsabilité.

Il incombe à l'Inspecteur général de donner le ton des échanges de son Bureau à l'interne et vers l'extérieur en montrant l'exemple de valeurs éthiques, d'une intégrité et d'une équité des plus strictes. Il dirige le Bureau en faisant preuve de compétence professionnelle et de responsabilité pour mener à bien la mission exposée dans l'acte constitutif du Bureau de l'Inspecteur général. Il doit agir en toutes situations dans le meilleur intérêt du Fonds mondial et veiller à ce que cet état d'esprit soit celui des employés et des contractants qui occupent des fonctions auprès de son Bureau.

A. Tâches et responsabilités

L'Inspecteur général fait rapport au Conseil d'administration du Fonds mondial par l'intermédiaire du Comité d'audit et des finances. Conformément à ses Statuts, le Conseil d'administration conserve tous les pouvoirs en matière de sélection, de nomination, d'évaluation et de remplacement de l'Inspecteur général. Les principales responsabilités de l'Inspecteur général sont exposées ci-après.

Capacité de direction stratégique

1. Assurer la direction et le suivi stratégique du Bureau de l'Inspecteur général.
2. Gérer les relations stratégiques (par exemple, Conseil d'administration, Secrétariat, Comité d'audit et des finances, organismes de réglementations et auditeurs externes).
3. Par l'intermédiaire du Comité d'audit et des finances, tenir le Conseil d'administration et, le cas échéant, le Directeur exécutif, informés des activités et des conclusions du Bureau de l'Inspecteur général, en présentant un avis annuel sur la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles internes du Fonds mondial, ainsi que des rapports d'audit, d'examen et d'enquête dans les pays et d'autres missions d'assurance conformément aux dispositions de l'acte constitutif du Bureau de l'Inspecteur général. Tel qu'énoncé dans l'Acte constitutif du Bureau de l'Inspecteur général, au moins une fois par an, l'Inspecteur général présente un rapport sur l'indépendance organisationnelle de son Bureau au Conseil d'administration, par

¹ Ce mandat a été approuvé par le Conseil d'administration du Fonds mondial le 15 mai 2020 (GF/B43/DP03)

l'intermédiaire du Comité d'audit et des finances.

4. Aider le Fonds mondial à mettre en place et à améliorer en permanence une connaissance solide et efficace des risques et une conscience des moyens de contrôle.
5. Encourager la mise en commun, au niveau de l'ensemble du Fonds mondial, de pratiques exemplaires en ce qui concerne la gestion des risques et les garanties.
6. Apporter une valeur ajoutée aux procédures de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du Fonds mondial et les améliorer en fournissant des services de conseil ou autres.
7. Se tenir informé des tendances et des pratiques du développement international et analyser les répercussions de ces changements sur les procédures de gestion des risques et de contrôle du Fonds mondial.

Aptitudes en matière de gestion opérationnelle et professionnalisme

8. Élaborer des plans de travail approfondis et souples qui tiennent correctement compte du profil de risque du Fonds mondial et veiller à ce que les moyens soient bien mis en œuvre pour répondre aux exigences de ces plans.
9. Nouer et entretenir des rapports de dialogue constant avec le Directeur exécutif, ou son suppléant éventuel, pour surveiller le profil de risque du Fonds mondial et veiller à ce que les plans de travail du Bureau de l'Inspecteur général fassent écho à tout changement important de ce profil de risque. Gérer la tension intrinsèque entre l'interdépendance structurelle du Bureau de l'Inspecteur général et le fait que le Bureau fasse partie intégrante du Fonds mondial et s'appuie sur les systèmes et processus du Secrétariat pour mener à bien ses opérations.
10. Coordonner le travail des tiers engagés par le Bureau de l'Inspecteur général. Mettre en place et surveiller des systèmes destinés à garantir que les tiers satisfassent aux normes de service du Bureau de l'Inspecteur général dans le cadre de leur travail.
11. Au travers d'un suivi avec le Secrétariat, établir des mesures de gestion ou rendre des recommandations classées en fonction des risques encourus et faire rapport pour indiquer si ces mesures ont été menées à bien comme il se doit et en temps opportun.
12. Appliquer et promouvoir les meilleures pratiques internationales en matière de prévention, de détection et d'enquête concernant la fraude et les abus, tel que prévu par l'Acte constitutif du Bureau de l'Inspecteur général, ainsi qu'en matière d'encouragement d'un environnement de travail propice à l'éthique. Appuyer la mise en œuvre du Cadre d'éthique et d'intégrité au sein du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et la politique du Fonds mondial relative à la lutte contre la fraude et la corruption. Donner des avis au Conseil d'administration, à ses comités, au Directeur exécutif, à l'équipe de direction, au personnel, aux consultants, aux agents locaux du Fonds et autres fournisseurs de garanties du Fonds mondial, aux maîtres d'œuvre des programmes financés par le Fonds et aux autres tiers engagés dans les processus de subvention, à propos des mesures politiques, opérationnelles et programmatiques qui encourageront l'intégrité au niveau de l'institution et permettront de prévenir et de combattre la fraude et les abus.
13. Organiser la permanence téléphonique du Fonds mondial consacrée à la dénonciation des abus et d'autres canaux de réception des allégations conformément à la Politique et aux procédures du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme en matière

de dénonciation des abus et enquêter sur les plaintes et allégations de comportement inapproprié en application de l'acte constitutif du Bureau de l'Inspecteur général.

14. Veiller à ce que la qualité des produits du Bureau de l'Inspecteur général réponde aux normes les plus strictes et informer de façon volontariste le Conseil d'administration du Fonds, par l'intermédiaire du Comité d'audit et des finances, de toute incapacité, réelle ou ressentie, de respecter globalement les plans de travail, lui en communiquer les raisons et lui indiquer comment corriger les causes sous-jacentes.
15. Aider le Comité d'audit et des finances à traiter efficacement les questions qui le concernent en lui communiquant les documents requis avant chaque réunion.
16. Garantir les normes de travail les plus strictes et veiller au respect du « Code de déontologie et des normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne » de l'Institut des auditeurs internes (les normes de l'IIA) et mener toutes ses enquêtes en conformité avec les lignes directrices de la Conférence des enquêteurs internationaux et en appliquant les meilleures pratiques internationales. Engager des améliorations durables de la qualité au sein du Bureau de l'Inspecteur général, dans tous les domaines, et être vu comme un ferme partisan d'un processus d'assurance de la qualité.
17. Élaborer des initiatives d'amélioration continue du Bureau de l'Inspecteur général et veiller à ce que les pratiques de travail soient adaptées aux objectifs.
18. Préparer et gérer des budgets opérationnels et salariaux efficaces au regard des coûts pour le Bureau de l'Inspecteur général et contrôler en permanence les dépenses par rapport aux projections budgétaires.
19. Garantir une gestion efficace des questions liées au personnel au sein du Bureau de l'Inspecteur général, conformément aux politiques de gestion des ressources humaines correspondantes du Fonds mondial, et renforcer encore la gestion des résultats en suivant les indicateurs clés de résultat au sein du Bureau. Donner un avis sur le développement professionnel continu du personnel du Fonds mondial affecté au Bureau de l'Inspecteur général et veiller à ce que des plans de perfectionnement de qualité soient appliqués et mis à disposition de l'ensemble du personnel.
20. En tenant compte des questions d'objectivité et de conflit d'intérêt, donner la possibilité à d'autres membres qualifiés du personnel du Fonds mondial d'être détachés au Bureau de l'Inspecteur général à l'appui de la gestion des talents au Fonds mondial. Affecter, de manière sélective, des membres du Bureau de l'Inspecteur général au Secrétariat, en fonction de leurs besoins et de ceux du Secrétariat.

Aptitude à la représentation

21. Énoncer une stratégie de communication efficace pour diffuser auprès des principales parties prenantes du Fonds mondial les conclusions majeures et les leçons tirées, de manière à ce que l'intégration des recommandations dans les activités futures soit plus réalisable et plus probable.
22. Encourager la collaboration avec d'autres organisations partenaires dans un but d'apprentissage mutuel, en encourageant des normes d'éthique et d'intégrité strictes et en luttant contre la corruption et la fraude. Dans cette optique, le Bureau de l'Inspecteur général

est habilité à négocier et à signer des protocoles d'entente et d'autres accords définissant les modalités de coopération avec les organisations partenaires en ce qui concerne les questions relatives au Bureau de l'Inspecteur général.

23. Représenter le Fonds mondial à des conférences et dans d'autres forums utiles à la mission du Bureau de l'Inspecteur général.

Profil du candidat

B. Connaissances et expérience

Les conditions minimales requises sont les suivantes :

- expérience avérée en tant que cadre supérieur au sein d'équipes et d'organisation complexes, internationales et multiculturelles intervenant dans des contextes internationaux en constante évolution ;
- capacité avérée de direction et vaste expérience dans les domaines de la gestion des risques, des audits internes professionnels et des enquêtes ;
- réussite avérée de la mise en place d'une équipe multiculturelle dont les membres s'appuient mutuellement ;
- expérience avérée en matière d'encouragement à la collaboration avec divers partenaires et parties prenantes ;
- sensibilité aux questions relatives à la gestion des ressources humaines, à la diversité culturelle, à la culture organisationnelle, à la prévention et à la gestion des cas d'exploitation, d'abus, de harcèlement et d'intimidation à caractère sexuel, à l'équité de genre et aux droits de l'homme, tant en interne qu'en externe ;
- expérience de travail efficace chez ou avec des partenaires dans les pays maîtres d'œuvre ; et
- maîtrise de l'anglais (la langue de travail du Fonds mondial) et expérience de travail dans un environnement multilingue.

La maîtrise d'autres langues, notamment le français, constitue un atout.

C. Compétences

Les compétences de base requises pour cette fonction sont les suivantes :

Capacité de direction stratégique

- aptitude avérée à énoncer une stratégie qui réponde efficacement aux exigences en matière d'organisation et de suivi stratégique ;
- aptitude avérée à fournir des résultats qui se concentrent sur les principaux objectifs organisationnels malgré de nombreux risques et exigences incompatibles ;
- capacité de comprendre les principaux problèmes auxquels se heurtent les partenaires dans les pays maîtres d'œuvre et les possibilités qui existent d'aplanir les obstacles à la bonne mise en œuvre des programmes nationaux, d'établir des priorités et de trouver des solutions pragmatiques au niveau du département ou de l'organisation ;
- aptitude avérée à énoncer des messages porteurs de sens et à communiquer efficacement avec diverses parties prenantes, de manière à apporter une valeur ajoutée à différents niveaux et de plusieurs façons à un large éventail de parties prenantes ;
- solide esprit d'analyse et capacité d'appréhender la nature et l'orientation de la stratégie du Fonds mondial – de son profil de risque – et d'y réagir comme il se doit ; et

- capacité de collaborer avec un Conseil d'administration complexe et comptant de nombreux membres, ainsi qu'avec ses comités et organes consultatifs² pour élaborer et formuler sa vision des choses et la traduire en actes.

Aptitudes en matière de gestion opérationnelle et professionnalisme

- compétences exceptionnelles en matière de gestion des personnes, des finances et des systèmes, avec une capacité avérée à motiver et à diriger une équipe de direction pluridisciplinaire afin d'atteindre les objectifs de l'organisation selon un cadre de mise en œuvre tenant compte des risques ;
- aptitude à mettre en place une équipe, capacité d'inculquer une culture qui accorde toute leur valeur à des réalisations mesurables, à l'entraide et au respect des procédures de l'organisation ;
- accent mis sur des résultats pérennes qui permettent d'améliorer la santé des populations touchées ;
- aptitude à prendre des décisions difficiles quand il le faut, équilibrée par une expérience d'échanges constructifs avec le personnel à propos des procédures de gestion des changements et de la valeur que ses membres apportent à l'organisation dans son ensemble ; et
- démarche d'ouverture et de sensibilité aux différences culturelles qui permet d'obtenir des résultats efficaces avec les organisations partenaires et grâce à celles-ci.

Aptitude à la représentation

- solides compétences en matière de prise de parole en public et d'influence ;
- compétences rédactionnelles avérées ;
- présence, dignité, humilité et empathie dans ses contacts – à des niveaux élevés – avec des partenaires issus de tous horizons ;
- aptitude à participer et à agir efficacement aux plus hauts niveaux.

D. Caractéristiques personnelles

- intégrité, indépendance d'esprit, assortie d'une réputation de professionnalisme répondant aux normes les plus strictes ;
- sens aigu de la communication avec les personnes ;
- jugement solide associé à une certaine humilité et à un goût du développement personnel et de l'apprentissage continu ;
- aptitude à communiquer des messages délicats en toute franchise, dans un souci d'équité et de diplomatie ;
- capacité de travailler en tant que partenaire crédible d'un Conseil d'administration représentant des circonscriptions diverses, en étayant ses décisions et en tirant le maximum d'avantages pour le Fonds mondial de son expérience collective ;
- personnalité forte à l'intelligence brillante ;
- bonne connaissance de cultures variées et aisance à leur contact et à celui de groupes divers ; et
- bonne connaissance du multilatéralisme et aisance face aux impacts que celui-ci peut avoir sur les actions d'une organisation mondiale.

² En particulier avec le Groupe technique de référence en évaluation et le Comité technique d'examen du Fonds mondial.

E. Lieu

L'Inspecteur général est basé au Secrétariat du Fonds mondial à Genève et sera amené à voyager régulièrement.

F. Conditions contractuelles et attentes en matière de résultats

Le poste d'Inspecteur général est proposé pour un mandat non renouvelable de six ans.

La démarche fondée sur les résultats que le Fonds mondial applique à ses programmes vaut également pour ses dirigeants.

Le poste dépend entièrement des résultats au regard d'une série de critères déterminés par une procédure d'examen annuelle menée par le Conseil d'administration.